

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>11 juillet 2018</b>	Dossier complet le : <b>27 juillet 2018</b>	N° d'enregistrement : <b>2018-ARA-DP-01380</b>

**1. Intitulé du projet**

Travaux de curage du Lac du Praz à Courchevel

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Commune de Courchevel

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe MUGNIER (maire)

RCS / SIRET

2	0	0	0	6	4	0	3	8	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
25.b) Extraction de matériaux par dragage marin ou fluvial	L'estimation des volumes à extraire est de 10 200 m3. Le lac est alimenté par diverses sources : trop-pleins d'AEP et de réseaux d'EP, drainages périphériques au site, petits écoulements issus du boisement au Sud et à l'Ouest. L'exutoire, busé, donne naissance au Ruisseau du Praz en aval du hameau du Praz. Les travaux de curage rentrent donc dans cette catégorie relative à l'entretien d'un cours d'eau dont le volume de sédiments extraits est supérieur à 2 000m3.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La commune de Courchevel souhaite réaménager le Lac communal du Praz, pour le rendre plus attractif aux usagers.

La vidange et le curage du lac sont envisagés. Ces travaux sont soumis à Autorisation Environnementale au titre des articles L.214-1 et suivants et L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Les derniers travaux similaires (vidange et curage) datent du début des années 2000.

Le lac du Praz se situe au sein d'un contexte fortement anthropisé (au coeur du hameau du Praz, à la croisée d'activités ludiques et sportives : pêche, activités nautiques, promenades, jeux, domaine skiable, tremplins de saut à ski, sentiers de découverte...).

Une note de contexte est proposée en annexe.

#### **4.2 Objectifs du projet**

De manière générale, les aménagements qui seront proposés sur le Lac auront pour objectifs :

- une visibilité du lac et de ses abords,
- donner l'envie de s'y rendre,
- fluidifier et sécuriser la circulation piétonne aux abords du lac depuis le village.

La réalisation des aménagements va nécessiter la vidange et le curage du lac, objet du présent formulaire.

Cette étape, qui aura pour but d'évacuer environ 10 000 m<sup>3</sup> de sédiments vaseux, se situe en amont des travaux propres à la mise en place des différents aménagements.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La vidange du lac s'effectuera via la vanne de vidange de l'exutoire, située au Nord-Est du lac.

Le curage des fonds permettra d'enlever les sédiments accumulés. Ce dernier sera effectué sur une profondeur moyenne de 1m, et sur la totalité de la surface du lac.

Lors des travaux de curage, les eaux d'alimentation seront redirigées vers l'exutoire du lac, qui donne naissance au Ruisseau du Praz après avoir été busé dans la traversée du hameau du Praz.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Ces travaux ne modifieront pas le mode de fonctionnement ou d'exploitation du lac.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le curage du lac du Praz est soumis à Autorisation Environnementale, au titre des articles L.214-1 et suivants et L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sédiments estimé à extraire	10 200 mètres cube

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Courchevel-le-Praz",  
Commune de Courchevel - Saint  
Bon Tarentaise,  
Département de la Savoie

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 6° 37' 15" E Lat. 45° 25' 52" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ : Long.    °    '    " Lat.    °    '    "

Point d'arrivée : Long.    °    '    " Lat.    °    '    "

Communes traversées :

Courchevel

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche à environ 1.8km : -> ZNIEFF de type I numéro 73000077 - "Marais et prairies de moranche et des champs"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Bon-Tarentaise classée en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APPB le plus proche à plus de 7km : APPB108 - Plan de l'Homme et Vieille Cave
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc National de la Vanoise à plus de 7km
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Savoie a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°262 du 10 avril 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR de la commune de Saint-Bon-Tarentaise approuvé le 21 décembre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	"Hameaux de la Croix" (SI483) à plus de 7.6km.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site le plus proche à 1.8km : ZSC n°FR8201777 - "Les Adrets de Tarentaise"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé n°SC715 - "Vallon de Champagny-le-Haut" à plus de 7.8km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le curage des fonds du lac va générer environ 10 200 m <sup>3</sup> de matériaux qui seront évacués vers un centre de stockage de déchets agréé.  Ces sédiments ont fait l'objet d'analyses de qualité dont les résultats sont présentés en annexe. Aucune contamination notable de ces matériaux n'a été mise en évidence.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vidange et le curage du lac vont impacter la vie piscicole au sein du plan d'eau (Truites fario et arc-en-ciel et Saumon de fontaine faisant l'objet d'empoisonnements). Une pêche de sauvegarde sera réalisée avant travaux. Le curage va également détruire les fonds actuels du lac (sédiments vaseux). Sur le long terme, le lac sera re-rempli et réalimenté d'un point de vue piscicole. Le développement d'une faune aquatique et benthique pourra de nouveau s'opérer. Les perturbations ne seront notables qu'en phase travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 1.8km. Il est majoritairement composé d'habitats prairiaux, qui regroupent les principaux enjeux de conservation du territoire. Aucun habitat d'intérêt communautaire similaire n'a été relevé sur le site du Lac du Praz. Le projet n'aura donc pas d'impact sur ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise actuelle du lac ne va pas changer suite aux travaux de vidange et curage.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chute de blocs (Sud du lac) Ruissellement (Ouest du lac) Inondation (Sud du lac)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un trafic sera généré pour l'évacuation des sédiments issus du curage des fonds du lac, vers un centre de stockage agréé. Le volume à évacuer a été estimé à 10 200 m3.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le trafic généré pour l'évacuation des matériaux de curage pourra devenir une nuisance pour la population en créant une source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Suite à la vidange du lac et au moment du curage, le site pourra être affecté par les odeurs issues des matières organiques en décomposition dans le lac. Le transport des sédiments, ainsi que les engins de chantier de manière générale, pourront être également des sources génératrices d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins de chantier pourront générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les véhicules de chantier, de par leur fonctionnement, vont générer des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de curage des fonds du lac va conduire à la production de déchets, non dangereux, principalement représentés par des sédiments qui seront évacués en décharge agréée.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diverses activités sont à signaler sur le lac du Praz : notamment pêche, activités nautiques ou encore randonnée/balade. Ces différentes activités seront impactées au cours de la période de travaux (soit quelques semaines, probablement en mai-juin 2019). Rappelons que les travaux ont pour objectif principal de rendre le lac plus attractif pour ces mêmes usages.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Démolition et reconstruction complexe hôtelier - Courchevel

Dossier reçu par l'Autorité environnementale le 22/05/2018, décision à rendre le 26/06/2018.

Ce projet se situe 3km au Sud de la présente étude.

- Centrale hydroélectrique - Bozel

Décision motivée du 29/05/2018 : la projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

- Reprise de la piste verte sur la station de la Tania - Courchevel

Décision motivée du 09/08/2017 : le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Ce projet se trouve à plus de 2.5km de la présente étude.

Ces projets situés à distance du Lac du Praz et de natures différentes avec les travaux de curage du Lac du Praz ne devraient pas générer d'effet cumulatif avec le présent projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre de cette étude, un passage sur site a été effectué pour déterminer le potentiel écologique du site, ainsi que les impacts potentiels du projet sur l'environnement.

Lors de ce passage, des têtards de Grenouille rousse et de Crapaud commun ont été observés dans et à proximité du lac (ornière). Les interventions étant envisagées au cours de la période de reproduction de ces deux espèces (mai-juin 2019), des mesures seront mises en oeuvre pour éviter leur destruction (mise en place de filets à amphibiens pour bloquer leur migration vers le lac et les diriger vers des points d'eau provisoires de type mares ou ornières créés préalablement et leur permettant de poursuivre leur cycle biologique). Ces mesures seront mises en place à la fonte des neiges (mars 2019) et les travaux en mai. D'un point de vue floristique, aucune espèce à enjeux de conservation ou de protection n'a été relevée. Le site est en effet concerné par un entretien régulier de la végétation (tonte et élagage des arbres), limitant le développement d'espèce végétale patrimoniale. Un habitat inscrit sur l'Annexe 1 de la Directive Habitat a été défini en bordure immédiate et tout le long du lac. Cette inscription n'impose aucune mesure réglementaire. La surface faible de l'habitat, allée au contexte anthropique, ne génère pas d'enjeu de conservation prioritaire sur cet habitat, peu représentatif du contexte écologique local.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le contexte dans lequel est situé le Lac du Praz est peu propice à l'implantation d'espèces faunistiques et floristiques à enjeux de conservation. L'entretien des abords du lac (tontes récurrentes) limite le développement d'espèces floristiques patrimoniales. L'observation de têtards montre néanmoins que ce site est un lieu de reproduction pour les amphibiens. La vie aquatique sera impactée lors du curage et de la vidange du lac. La destruction de Crapaud sera évité par la mise en place de mesures (filets, sites de reproduction). Une fois rempli, le lac sera repeuplé pour permettre d'assurer l'activité de pêche et reprendra son fonctionnement biologique comme après chaque curage (dernier début des années 2000). Il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale au-delà de l'étude d'incidence environnementale de l'autorisation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Note de contexte, HYDRETTUDES, avril 2018 Cette annexe décrit le contexte fortement anthropisé du site.
- Diagnostic de la qualité de l'eau et des sédiments du Lac de Praz à Courchevel - Rapport d'analyse, HYDRETTUDES, décembre 2017 Cette annexe présente les résultats d'analyses d'eau et de sédiments effectuées dans le Lac du Praz en 2017.
- Pré-diagnostic environnemental - Note effectuée suite au passage sur site, réalisée par HYDRETTUDES en juin 2018. Cette annexe rassemble toutes les informations écologiques relevées lors du passage sur site.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Courchevel*

le.

- 9 JUIL. 2018

Signature

Le MAIRE,  
  
Philippe MUGNIER

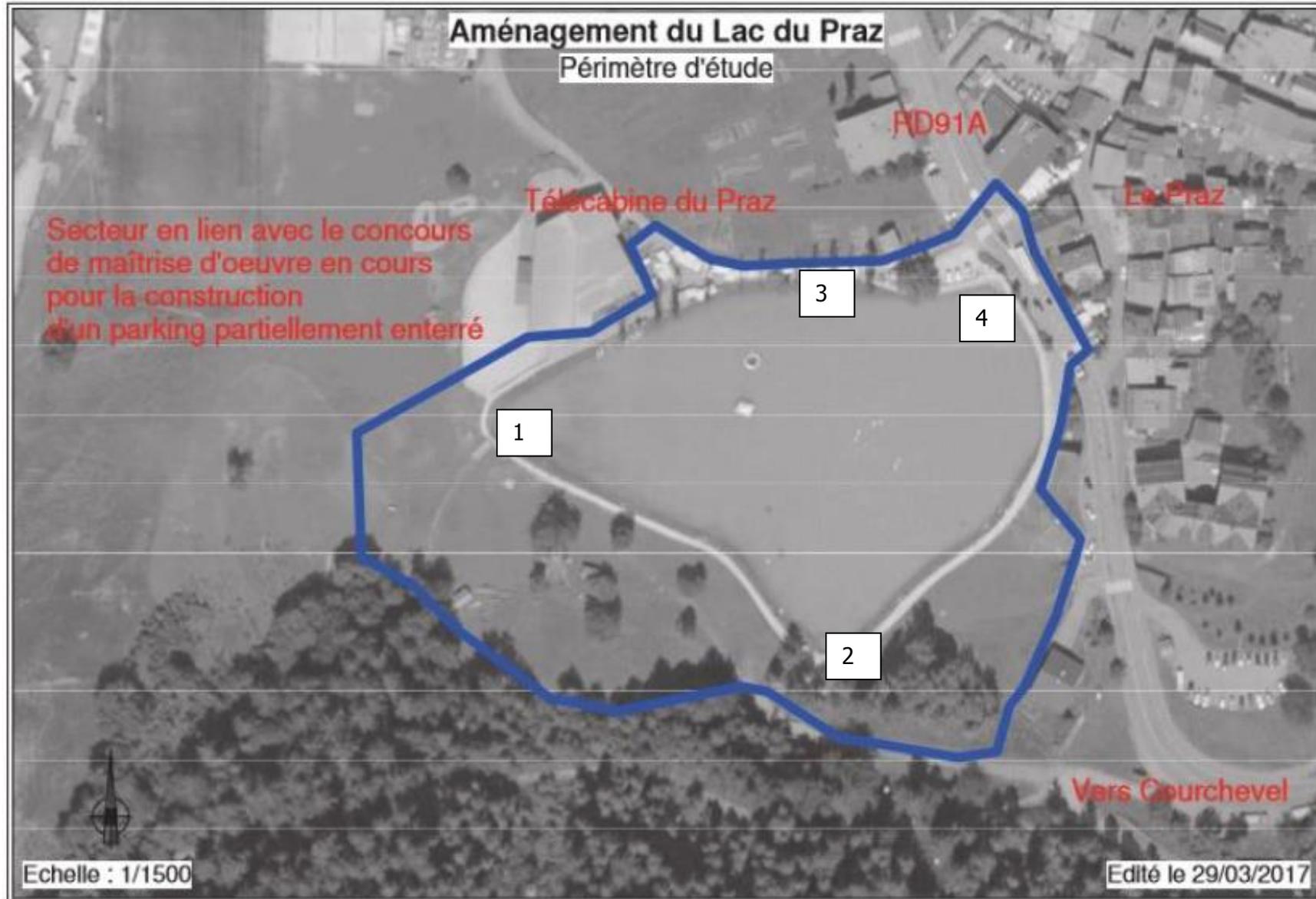
# PLAN DE SITUATION



Données cartographiques : © IGN, RGD 73-74



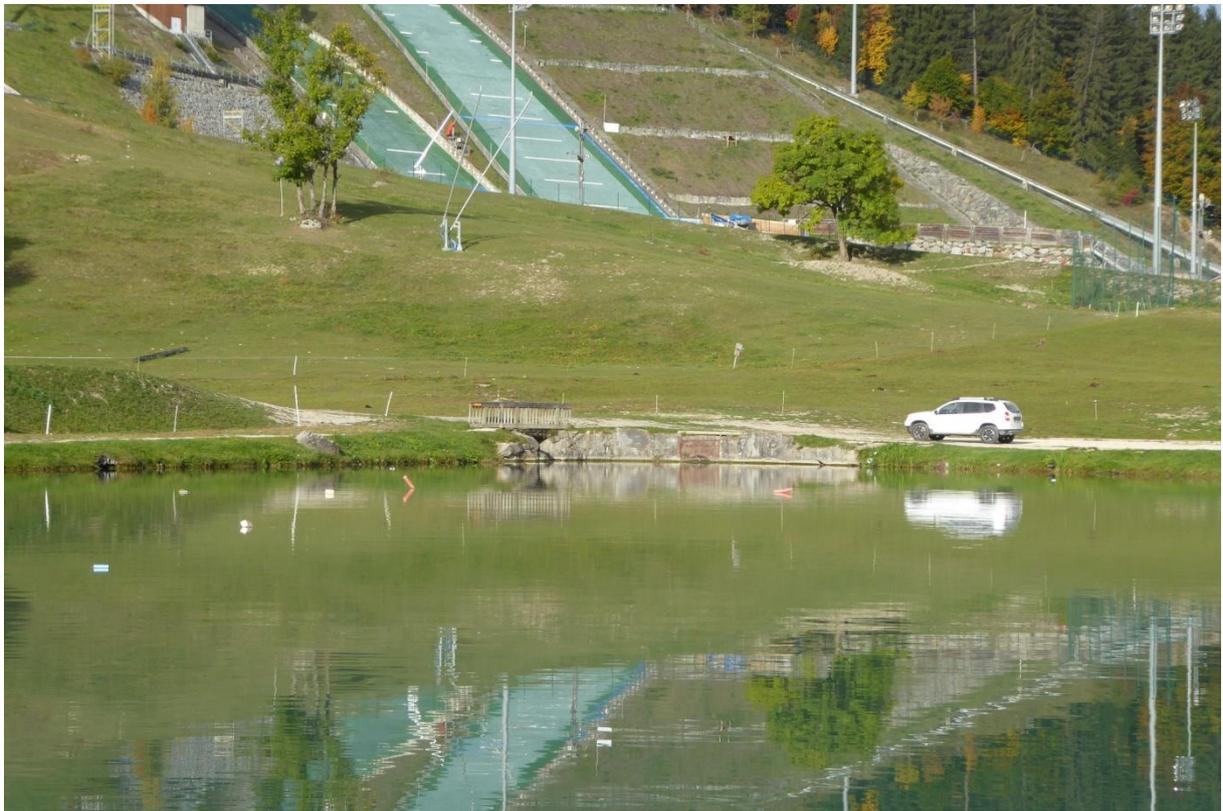
## LAC DU PRAZ - REPORTAGE PHOTO



## ARRIVEES D'EAU : LAC COTE OUEST (1)

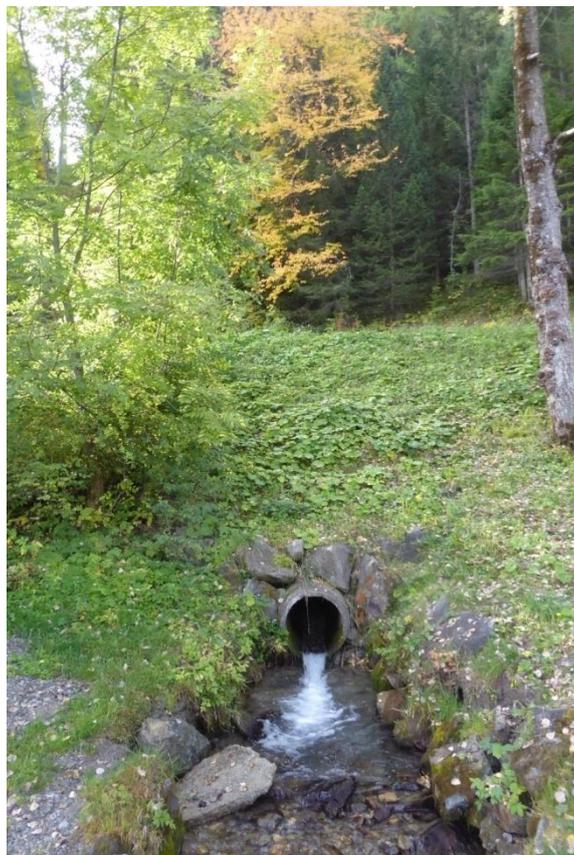


*Vues proches (HYDRETUDE, 2017)*



*Vues lointaines (HYDRETTUES, 2017)*

## ARRIVEE D'EAU : SUD DU LAC (2)



*Busage et traversée de l'affluent (HYDRETTUES, 2017)*

## ZONE DU PARKING PRINCIPAL ET ACCES PIETONNIERS (3)



*Vue globale depuis le parking (HYDRETUDES, 2017)*







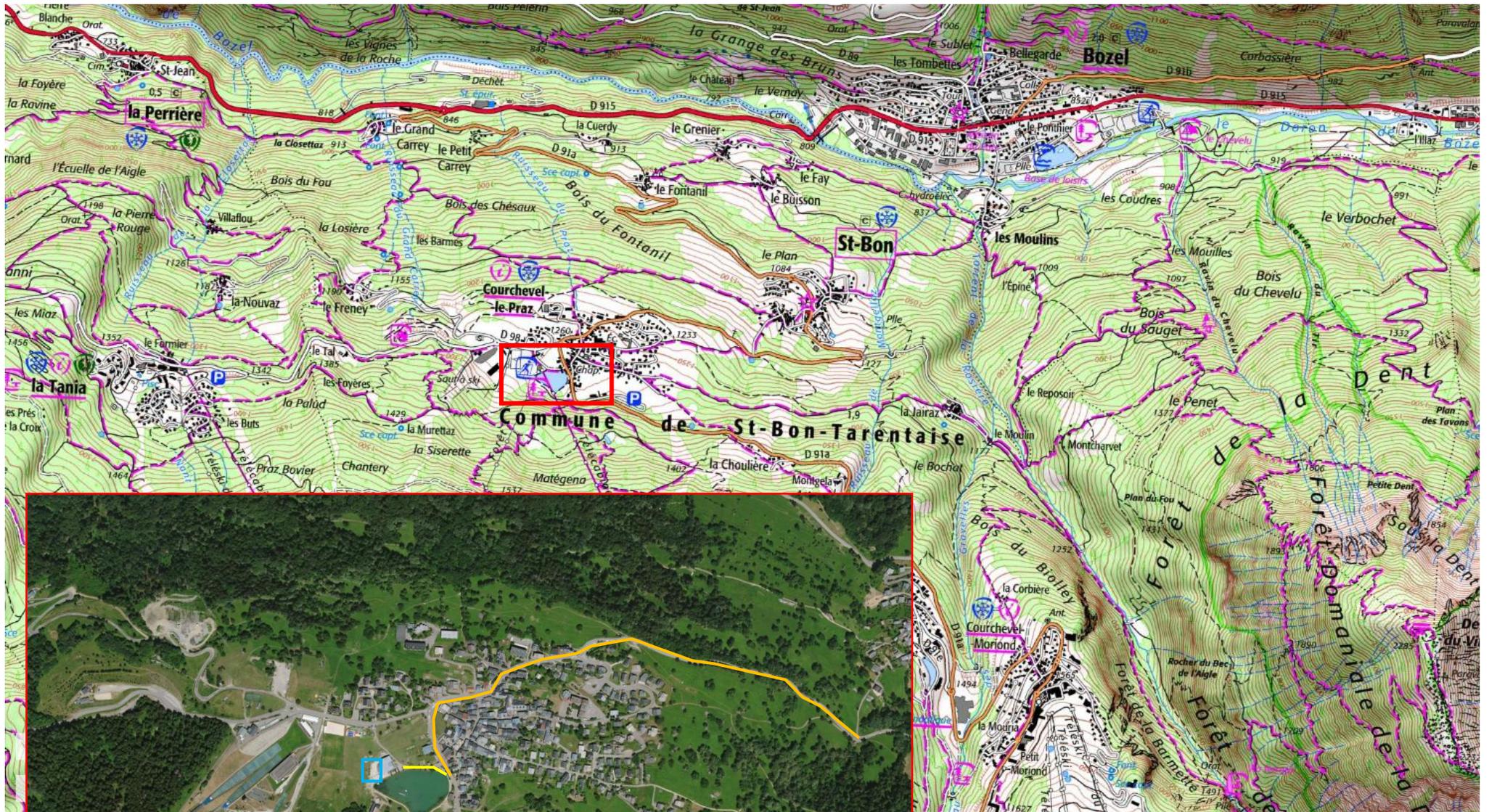
*Vue des accès piétonnier depuis le parking et de différents aménagements (HYDRETTUES, 2017 et BARON Ingénierie)*

## EXUTOIRE DU LAC (4)



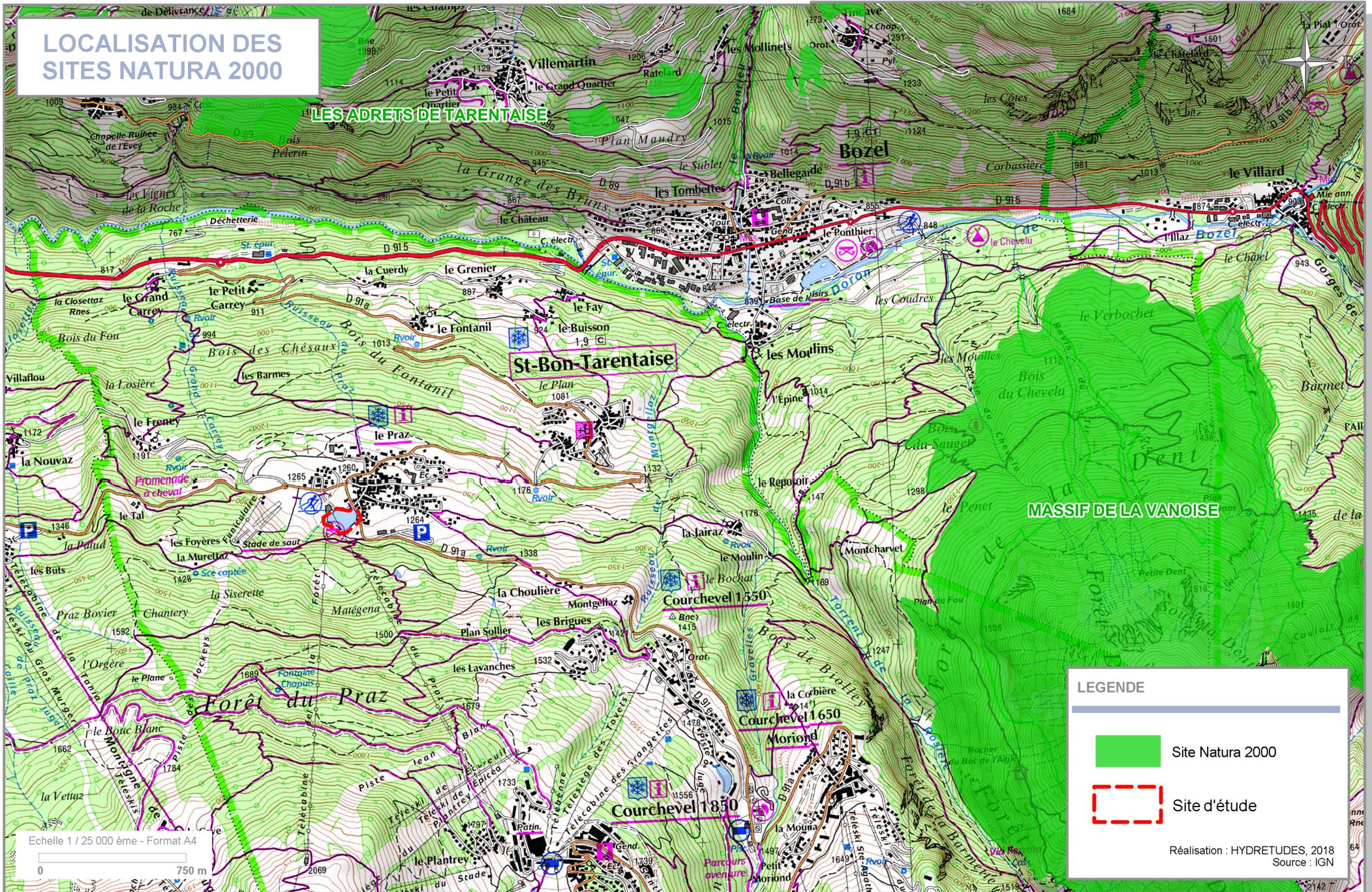
*Vue lointaine de l'exutoire (HYDRETTUES, 2017)*

# PLAN DES ABORDS



-  Aire de stockage
-  Accès principal par la RD912
-  Accès secondaire communal

**LOCALISATION DES  
SITES NATURA 2000**



LES ADRETS DE TARENTEISE

St-Bon-Tarentaise

MASSIF DE LA VANOISE

**LEGENDE**

- Site Natura 2000
- Site d'étude

Réalisation : HYDRETTUDES, 2018  
Source : IGN

Echelle 1 / 25 000 ème - Format A4  
0 750 m